

MANDAT SOUSCRIPTEUR/ASSURÉ

Entre :

Monsieur/Madame _____
Né(e) le : ____/____/____ à : _____
demeurant à _____

ci-après dénommé(e) «le Mandant»,
(à compléter en cas de co-souscription)

Monsieur/Madame _____
Né(e) le : ____/____/____ à : _____
demeurant à _____

ci-après dénommé(e) «le Co-Mandant»,

Et :

la société anonyme La Mondiale Europartner SA,

établie et ayant son siège social à : Atrium Business Park ; 23, rue du Puits Romain ; Z.A. Bourmicht ; L - 8070 Bertrange – Luxembourg,
inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B49.940, représentée par son conseil d'administration actuellement en
fonction, ci-après dénommée « le Mandataire »,

PRÉAMBULE :

Le(s) Mandant(s) a (ont) conclu avec le Mandataire un (des) contrat(s) d'assurance vie dénommé(s) **SAINT HONORÉ UNIVERSEL 2**
et portant le(s) numéro(s) _____

ci-après dénommé «le(s) Contrat(s)».

Le(s) Contrat(s) a (ont) été conclu(s) en date du ____/____/____

Ceci étant exposé, les parties ont convenu ce qui suit :

1. Objet du mandat :

Le Mandant donne mandat au Mandataire et l'autorise expressément à communiquer les données et informations relatives au « contrat » et énumérées au point 2 ci-après à la société anonyme La Mondiale Partenaire, établie et ayant son siège social au 104 - 110 Boulevard Haussmann - F - 75379 PARIS Cedex 08, inscrite au Registre de Commerce de Paris sous le n° B 313 689 713 ci-après dénommée « la Société » agissant en tant que représentant fiscal de La Mondiale Europartner auprès des autorités fiscales françaises.

La communication des données et informations énumérées au point 2 ci-après, interviendra en cas de décès de l'assuré.

2. Données et Informations à communiquer :

- Le numéro et les références du contrat
- Les nom, prénoms et domicile de l'assuré ainsi que la date de son décès
- La date de souscription du contrat
- Les sommes dues au jour du décès de l'assuré au titre de chaque contrat rachetable et correspondant aux primes versées à compter du 13 Octobre 1998
- Le montant des primes versées à compter du 13 Octobre 1998 au titre de chaque contrat non rachetable
- La répartition de la somme entre les différents bénéficiaires.

3. Responsabilités

La communication d'informations, de données et de documents nominatifs en relation avec le Contrat est continuée par le Mandataire à la Société pour compte du (des) Mandant(s) et sous la seule responsabilité du (des) Mandant(s).

4. Durée

Le présent mandat prend effet à compter de la date d'effet du contrat et est conclu pour toute la durée du Contrat. Il est néanmoins révocable ad nutum. La révocation devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

5. Juridiction

Le présent mandat est soumis au droit luxembourgeois.

Les juridictions de Luxembourg-ville sont exclusivement compétentes pour tout litige relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution du présent mandat.

Fait à _____, en deux exemplaires, le ____/____/____

Chaque partie ayant reçu un exemplaire

Le Mandant

Le co-Mandant

Le Mandataire



AG2R LA MONDIALE

La Mondiale Europartner
23, rue du Puits Romain
L-8070 Bertrange - Luxembourg
Tél. : +352 45 85 87-1
Fax : +352 45 87 18
S.A. au capital de 44 686 447 EUR
R.C. Luxembourg B49 940
TVA Intracommunautaire : LU16326640